

Procédures et consignes particulières*Procedures and special instructions***1 - PROCÉDURE DE DÉPLACEMENTS DES HÉLICOPTÈRES**

- 1) Les aires de protections des plots n° 1 et n° 2, ainsi que des plots n° 2 et n° 3 se croisent, les opérations simultanées sont donc proscrites.
- 2) L'itinéraire de circulation en translation dans l'effet de sol du plot n° 1 est en conflit avec le plot n° 2. Le plot n° 2 devra obligatoirement être libéré avant que l'appareil du plot n° 1 n'entame son déplacement vers la FATO.
- 3) Le plot n° 2 étant situé sur la voie de circulation entre le plot n° 3 et la FATO, le plot n° 2 devra être dégagé avant tout déplacement depuis le plot n° 3.
- 4) Durant une manœuvre, l'aire de protection du plot considéré doit être libre d'obstacles / personnes au sol.
- 5) Lors de la mise en route de plusieurs appareils, la communication radio doit être assurée afin de garantir les déplacements en sécurité.
- 6) Tous mouvements sur les itinéraires de translation dans l'effet de sol d'accès ou au départ des plots n° 1 et n° 3 sont interdits si le plot n° 2 est occupé.
- 7) Les translations dans l'effet de sol sont réalisées à une hauteur normalement associée à l'effet de sol et à une vitesse inférieure à 20 kt.

2 - PROCÉDURE LIÉE AUX INTEMPÉRIES

En cas d'intempérie, l'hélistation sera fermée aux aéronefs extérieurs à Mafate hélicoptères sauf dans le cas d'une panne nécessitant un posé de sécurité sur l'hélistation ou suite à l'accord préalable du gestionnaire de l'hélistation.

Le hangar de l'hélistation ne pouvant contenir que 2 appareils, Mafate hélicoptères ne peut garantir la mise en sécurité d'un aéronef extérieur à la compagnie.

Dans le cas de dégâts causés par l'intempérie sur un appareil immobilisé sur l'hélistation et n'appartenant pas à la compagnie, la responsabilité de MH ne pourra être engagée.

3 - PROCÉDURE D'ENLÈVEMENT DES AÉRONEFS ACCIDENTELLEMENT IMMOBILISÉS SUR LA FATO

En cas d'immobilisation d'un aéronef sur la FATO, aucun atterrissage ni décollage (hors services de l'État) ne pourra avoir lieu et ce durant toute la période d'indisponibilité de la FATO.

Plusieurs cas de figure sont possibles quant au dégagement de l'aéronef immobilisé sur la FATO :

- Dans le cas d'un appareil inscrit sur la liste de flotte de MH, le personnel de la compagnie se chargera de déplacer l'appareil grâce aux diabolos adaptés au H125 et disponibles au hangar de l'hélistation.
- Dans le cas d'un appareil non inscrit en liste de flotte de MH pour lequel les diabolos sont compatibles, le personnel de la compagnie pourra se charger du déplacement de l'aéronef sous la responsabilité du propriétaire de l'appareil.
- Dans le cas d'un appareil non inscrit en liste de flotte de MH pour lequel les diabolos ne sont pas compatibles, le propriétaire de l'aéronef immobilisé devra se charger de faire déplacer son aéronef dans les plus brefs délais.
- • Dans le cas d'un appareil immobilisé sur la FATO et ne pouvant être retiré dans un délai raisonnable, l'édition d'un NOTAM pour fermeture de la piste devra être demandé au Service de la Navigation Aérienne de l'Océan Indien par le gestionnaire de l'hélistation.

4 - PROCÉDURE DE DÉPLACEMENTS DES PIÉTONS SUR LES AIRES

L'embarquement et le débarquement des passagers est réalisé par un personnel de la compagnie formé en conséquence.

Aucun passager ne pourra circuler sur les aires sans être accompagné par un personnel de la compagnie.

Les piétons ne doivent pas traverser les aires de sécurité des plots sur lesquels une manœuvre est en cours.

1 - PROCEDURE FOR MOVING HELICOPTERS

- 1) The protection areas of stands NR 1 and NR 2 as well as NR 2 and NR 3 intersect, therefore simultaneous operations are prohibited.
- 2) The taxi route in translation in stand NR 1 ground effect conflicts with stand NR 2. Stand NR 2 must be cleared before any movement from the stand NR 1 to FATO.
- 3) Since the stand NR 2 is located on the taxiway between the stand NR 3 and the FATO, the stand NR 2 must be cleared before any movement from the stand NR 3.
- 4) During a maneuver, the protection area of the stand in question must be free of obstacles / people on the ground.
- 5) When starting up several aircraft, radio communication must be ensured in order to provide for safe movements.
- 6) All movements made on the taxiways in ground effect or when leaving the stands NR 1 and NR 3 are prohibited if the stand NR 2 is occupied.
- 7) Movements made on the taxiways in ground effect should be executed at a height normally associated with the ground effect and at a speed smaller than 20 kt.

2 - WEATHER RELATED PROCEDURE

In the event of bad weather, the helipad will be closed to aircraft external to Mafate Helicopters, except in the event of a failure requiring an emergency landing on the helipad or with the prior agreement of the heliport manager.

As the heliport hangar can only accommodate two aircraft, Mafate Helicopters cannot guarantee the safety of an aircraft not belonging to the airline.

MH cannot be held liable for any damage caused by inclement weather to an aircraft grounded on the heliport and not belonging to the airline.

3 - PROCEDURE FOR REMOVAL OF AIRCRAFT ACCIDENTALLY IMMOBILIZED ON THE FATO

In the event that an aircraft is immobilized on the FATO, no take-off or landing (apart from State services) may take place during the entire FATO unavailability period.

Several specific cases are possible for the release of the aircraft immobilized on the FATO :

- In the case of an aircraft registered in the MH fleet, the airline personnel will move the aircraft using the H125-adapted dollies available at the helipad hangar.
- In the case of an aircraft which is not registered in the MH fleet list for which dollies are compatible, the airline personnel will be able to move the aircraft under the aircraft owner's responsibility.
- In the case of an aircraft which is not registered in the MH fleet and not compatible with the dollies, the owner of the immobilized aircraft must ensure that their aircraft is moved as soon as possible.
- In the case of an aircraft immobilized on the FATO and which cannot be removed within a reasonable time, the edition of a NOTAM for the closure of the runway must be requested from the Indian Ocean Air Navigation Service by the Heliport manager.

4 - PROCEDURE FOR PEDESTRIANS TRANSITING IN THE AREAS

Boarding and unboarding of passengers are carried out by appropriately trained airline personnel.

No passenger will be allowed to move in the areas without being accompanied by a member of the airline personnel.

Pedestrians must not cross the safety areas of the stands on which a maneuver is in progress.